

LA REVOLUTION EN NONTRONNAIS : II-LE TEMPS DE LA REPUBLIQUE

Une précédente conférence nous avait conduits à parcourir le district de Nontron au temps de l'Assemblée constituante jusqu'à cet été 1791 qui fut le temps du soulèvement limité des métayers en nontronnais et de Varennes¹. J'ai souhaité intituler cette conférence, « le Temps de la République » même si j'y inclus l'année 1791-92, celle de l'Assemblée législative.

Mon propos est d'essayer de rechercher avec vous ce qu'apporte le cas du Nontronnais, c'est-à-dire en quoi il répercute une expérience nationale et départementale que je rappellerai brièvement et en quoi il apporte un éclairage sur la Révolution française à son sommet².

Je voudrais donc ici distinguer deux périodes distinctes.

-La première, de Varennes à l'été 1793, temps de l'Assemblée législative et de la Convention dite « girondine » (octobre 1792-juin 1793) dominée par une expérience républicaine modérée. Elle voit se manifester une résistance des campagnes nontronnaise aux printemps 1792 et 1793 avec des accents contre-révolutionnaires populaires qui font penser à la Vendée.

-La seconde est celle de la Terreur de l'été 1793-94 où le Nontronnais met des limites diverses (modération d'un côté ; refus paysans de l'autre) mais réelles à la dictature montagnarde et du même coup apporte un éclairage sur une France dominée par le CSP et Robespierre qui y reste une année du 27 juillet 1793 au 27 juillet 1794 et donne à cette institution sa véritable dimension

1 Francis Gérard avait souhaité en publier le texte dans le Bulletin annuel du GRIHN 2019

2 Pour élargir la perspective, voir G MANDON, *La Révolution française en Dordogne 1789-1794 le cas Pipaud des Granges*, Les livres de l'îlot, 2020

I-DE VARENNES A LA TERREUR :DES CAMPAGNES NONTRONNAISES CONTRE-REVOLUTIONNAIRES ?

A- Le Cadre : le district

Le cadre, nous le connaissons, c'est le district dont on retrouve l'intégralité des délibérations administratives dans la série 7L. Il englobe 64 grandes communes organisées en 8 cantons de Bussières Badil et Javerlhac à Champagnac- de- Bélair³. Ces communes sont dirigées par un conseil municipal avec son maire et ses officiers municipaux qui peinent à exercer leur autorité, faute souvent de savoir lire et écrire d'où le nombre initial de curés-maires. La force révolutionnaire est constituée par les gardes nationales, en principe gardiennes de l'ordre, mais promptes à se mettre à la tête des revendications populaires. Elles sont souvent les relais des clubs jacobins, les sociétés populaires, fondés par les habitants les plus engagés et que l'on trouve en Nontronnais dans 8 communes dont 4 chefs-lieux de cantons seulement. En fait modérés au début, comme au club des Jacobins, elles se sont souvent radicalisées même si faute de documents, il est difficile de suivre leur évolution. En tout cas nous verrons la société de Nontron vivement critiquée par celle de Périgueux pour sa modération

B-le cadre national et départemental

1° La première époque qui nous concerne est donc celle de l'Assemblée législative puis Montagnarde de part et d'autre de la crise du 10 août au 21 septembre qui marque le passage de la monarchie constitutionnelle à la 1^oRépublique. Elle fut ouverte par la réunion des nouveaux députés, élus début septembre à Périgueux et où le Président du tribunal du district, Verneilh-Puyrazeau, représentait le Nontronnais⁴

Pour la Dordogne, il faudrait rappeler que l'homme fort de la première période est le Nontronnais Moreau-Saint-Martial. Cet ancien président de la Cour des Aides de Bordeaux était un « patriote de 1789 », selon l'expression, évidemment favorable à la Révolution mais soucieux du respect de l'ordre. Or dans cette mission il rencontra de nombreux

³ R VILLEPELET, *La formation du département de la Dordogne. Etude de géographie politique*, Périgueux, Joucla 1908, p 140

⁴ Ses *Mémoires de 80 ans* rapportent de façon savoureuse son voyage vers Paris au moment où s'intensifiait l'émigration

obstacles et singulièrement à Périgueux à partir de 1791 où il dut affronter la triple opposition du district, de la mairie et de ce qui est l'âme de cette opposition, le club des jacobins. Si l'homme fort en est Pipaud des Granges celui-ci est souvent débordé par les futurs Montagnards comme Chrétien, procureur général de la commune de Périgueux, ou le juge de paix Villefumade. L'opposition est vive sur le plan religieux où le Département, sans exagérer leurs droits, entend faire respecter les prêtres réfractaires notamment ceux du grand séminaire. L'opposition se focalise aussi sur les troubles qui agitent la ville de Périgueux, notamment à l'occasion du projet de celle-ci de démanteler ses murailles et en vendre les pierres ce à quoi le Département s'oppose. Bref les troubles se multiplient dans la ville où le maire, Peyssard, minimise et intervient peu.

2) Dans ce contexte, la crise du 10 août voit Moreau remplacé par Pipaud des Granges. Même s'il ne partage qu'en partie Les idées de Moreau, Pipaud associe République et vertu dans le sens de Montesquieu et estime que l'ordre républicain ne permet pas la poussée de tous les égoïsmes.⁵ Homme fort des jacobins à Périgueux, il est au cours du printemps en butte à l'opposition des Montagnards du club, renforcés par leurs soutiens parisiens, les députés montagnards pour 8 sur les dix que compte la Dordogne. Pipaud des Granges est finalement renversé. Harcelé après le 2 juin il rencontra l'opposition frontale des pro-montagnards qui obtirent sa destitution puis son arrestation en septembre 1793. Il devait être exécuté à Paris en octobre 1794, dans un procès où l'homme fort de la Dordogne, le député Lacoste, membre du CSG, pesa de toutes ses forces. Notons que des personnalités nontronnaises émergent, des hommes de 1789 comme Mazerat-Delors, Labrousse Dubosfrand. Le maire Foreau est en revanche montagnard

B- Au cours de cette période, le Nontronnais, par ailleurs assez calme connaît deux poussées de fièvre, sans compter les troubles religieux qui se produisent à l'automne 1791 et dont les personnages principaux sont souvent les curés.

1- Troubles frumentaires et instabilité autour de Javerlhac⁶

a) Au début du printemps 1792, époque difficile car c'est celle de la soudure où le blé manque et par conséquent devient plus cher, le

⁵ G MANDON, *Révolution française en Dordogne*, P 147

⁶ M.GOLFIER, »Troubles à Javerlhac, *Bull Soc hist et arch du Périgord XCIX, XCIX 1972*

district s'inquiète des troubles à la limite de la Haute-Vienne, au point qu'il faut retarder l'envoi d'argenterie à Limoges.⁷

C'est pourtant à la limite de la Charente que se produisirent de graves troubles fin mars 1792 avec le double objectif de dénicher les stocks de blé et d'imposer la « taxation » c'est-à-dire, pour les « attroupés » de fixer autoritairement les prix à un niveau bien plus bas ! .C'est-ce qu'indiquait le 4 mars le réquisitoire du procureur syndic qui lui donnait des proportions inquiétantes Dénonçant « *plusieurs communes du district troublées par des insurrections commises par des gens sans propriétés, mus et poussés par des personnes mal intentionnées, ennemies déclarées de notre constitution...Qu'ils avaient pour objet d'empêcher la libre circulation des grains, causer dans les minages de Nontron et de Piayagut (Piegut) une disette absolue de toute espèce de blé et répandre par de semblables moyens la famine dans la partie limitrophe du département de la Haute-Vienne la plus pauvre du département* ». . Tout le conseil municipal de Javerlhac s'était déplacé pour relater les faits qui se sont produits du 25 au 29 mars

b) Tout commença un samedi, fête de l'Annonciation . Jour de fête et donc il faut obliger les riches à régaler les pauvres. C'est un tireur de mine, activité courante dans ce pays de forges qui commence par menacer d'un attroupement : des habitants de et Varaignes et Javerlhac « *se rendraient à la forge de Jomelières demander à boire et manger à discrétion, faute de quoi un casserait et briserait tout* ». Arrêté , il est délivré par un attroupement de cent cinquante personnes, estimation probablement exagérée

c) Deuxième épisode, le lendemain dimanche et devant l'église, un nommé Jacquillou, juché sur le portail du château harangue la foule l'exhortant à « aller vider les greniers », c'est-à-dire non à les piller mais à forcer les propriétaires à vendre à des prix « taxés » puis fait la quête pour »le bon citoyen prédicateur. » Combien sont-ils ? On oblige à nouveau à régaler. Ils se rendent manger les « boursades » (chataignes bouillies) chez un premier propriétaire puis Ils se font conduire à son grenier et taxent le froment à 16L le setier quand il en a valu 22 au marché de Nontron la veille, soit moins 40%. Il s'agit bien d'une décision qui résulte du droit des paysans à

faire la loi sur le modèle de ce que les assemblées font depuis 1789, loi assortie de condamnation de ceux qui ne la respecteraient pas : 50livres d'amende aux propriétaires s'il l'enfreignait et pour assurer la légalité il doit donner son accord par écrit « comme quoi le marché était fait ». Mais la fête continue : nouvelle bombance à Jomelières où » *ils mangent et boivent a satiété*. Ils visitent évidemment le grenier et constatent qu'il n'y a de grains que pour nourrir le propriétaire ses ouvriers de la forge et ses métayers donc inutile de sévir sinon d'ordonner d'appliquer la taxe. Le lundi, nouvelle incursion avec annonce qu'on baissera encore les prix et on informe le juge de paix qui doit faire appliquer la loi

d) Mais ce qui est frappant, c'est le tour politique que cela prend. Car ce ne sont plus les nobles , qui pour une part on émigré, qui sont les cibles, mais bien les bourgeois accusés d'avoir tiré parti de la Révolution.»*Il lui dit que c'étaient les bourgeois qui trompaient les paysans et artisans puisqu'ils occupaient toutes les places, que c'étaient même les bourgeois qui retenaient le Roi en prison, que c'étaient aussi eux qui avaient fait emprisonner l'empereur, que c'était par leurs coupables manœuvres que les princes séchaient sur pied*. En somme cela s'appelle des propos contre-révolutionnaires. Ce mouvement semble cesser le 28 où l'on ne parvient pas semble-t-il a faire baisser les prix tout en menaçant de baisser la taxe à 15 livres le dimanche suivant

e) 12 acteurs sont dénoncés par la mairie le 29 : 3 habitants de Javerlhac dont Tapon et Jacquillou, le garde chasse du seigneur de Jomelières, 3 artisans, 4 fils de métayer, un bordier et un homme sans qualification.

La plainte au juge de paix l'exhortait à prendre les mesures et précautions déjà prises contre la sédition du 18 juillet, c'est-à-dire contre les métayers de Saint-Martin-le Pin. Une autre au département pour lui demander d'œuvrer au rétablissement de la paix publique.

f) Les réquisitions prises ont conduit à l'arrestation de quatre des principaux meneurs qui, après leurs aveux devant le juge de paix, ont été conduits dans les prisons de Nontron. Mais voilà que bruit de toute part la menace d'attroupement « *plusieurs particuliers courant le jour et la nuit pour le former. Déjà 200 manants seraient dans les bois de Varaignes* ». En l'absence de réponse du département on décide de faire appel a la

Rochebeaucourt qui dispose de deux canons et répond dès le lendemain de l'appel et son intention de les accompagner d'une trentaine d'hommes. Mareuil en promet autant mais rien ne se produira

Il faut d'autant plus souligner le caractère particulier de ce soulèvement qu'il semble annoncer un type de comportement qui se reproduit au printemps suivant avec le refus de l'enrôlement.

2/Mars 1793 : contre la levée de 300000hommes

_ Un an plus tard, à la mi-mars se produisent de graves troubles dans le nord du district à propos du recrutement de 300 000 hommes en France pour faire face à la coalition née au lendemain de l'exécution du roi. On attend une réponse patriotique :chaque département se voit imposer un contingent qu'il répartit entre districts et ceux-ci entre les communes qui doivent rassembler les volontaires et les envoyer au canton pour tester leurs aptitudes physique et notamment leur taille

a)C'est d'abord un succès tel dans Nontron que le district le répercute au département et que nous le retrouvons jusque dans les délibérations des jacobins de Bergerac ⁸»*La commune de Nontron a rempli dans une demi-heure le contingent qui lui était fixé et espère en fournir un nombre plus considérable* »Et de préciser que là où l'on demandait 44 hommes s'en offrent 64. Soulignons d'ailleurs que les déceptions viennent très vite : on signale sur la place des hommes qui pleuraient parce qu'on ne voulait pas les prendre étant trop petits !

b) Mais en même temps dans les campagnes, les difficultés surgirent.⁹ Les troubles commencent le dimanche 12 mars où les municipalités ont reçu dans la semaine l'arrêté pour procéder au recrutement de quelques hommes en raison de la taille de la population selon une moyenne de 7à8 par paroisse. La règle est un peu complexe. On enregistre d'abord le nom des volontaires réels. Pour les autres comment les désigner, le tirage au sort étant exclu. Ce sont jeunes concernés, les 18-25 ans, qui doivent en décider. Le plus probable étant le scrutin, ce seront les intéressés qui éliront les « volontaires ».Or les choses se passèrent mal en de nombreuses communes .

⁸ Ra^pporté par LABROUE,LaSociété populaire de Bergerac
9 A D D 7L

Ce même dimanche, voici à la réunion du directoire le maire et le procureur syndic de Champniers *«un trublion, métayer, a fait sortir ses frères et beaux frères, déclarant que puisqu'il n'y avait plus de Roi, il ne fallait plus de soldat»* La réunion a été ainsi interrompue. Le coupable fut envoyé au juge de paix et la réunion remise à huitaine avec envoi de gendarmes. Puis le lendemain, 14 mars, il apparaît que la commune de Javerlhac s'est séparée sans avoir adopté aucun mode pour fournir son contingent et a même déclaré qu'elle ne voulait en adopter aucun que dans le cas où les citoyens qui s'étaient inscrits pour la formation des bataillons que le département avait fournis soient compris dans le nombre des 18. Seul bémol : aucun n'est parti. Il faudra recommencer. Le 15 mars, même constat pour Saint-Pardoux la Rivière les citoyens se sont séparés sans avoir conformé l'opération. Le tout s'est là aussi déroulé dans tel désordre que l'on ordonna de se réunir de nouveau sous le contrôle de deux brigades de gendarmerie. en précisant que *«La loi défend de se présenter avec armes et bâtons»* Le 17 mars, c'est la question de Saint-Angel où cette fois ce sont les officiers municipaux qui ont été exclus de l'assemblée: les citoyens se sont choisis pour présider à l'opération deux citoyens l'un de St Pardoux, l'autre de la Chapelle-Montmoreau. Le directoire considère que *«c'est une véritable injure aux magistrats du peuple»*. Opération nulle à refaire. à Saint-Saud on a constitué le contingent: une quête a donné un pécule que se partageront les volontaires patriotes le dimanche suivant. Or, patatras, le jeudi ils annoncent ne plus en vouloir et réclament une nouvelle désignation. Mais la municipalité, soutenue par le directoire refuse et tient bon. Plusieurs autres communes connaissent les mêmes obstacles qu'on parvient à résoudre.

Mais dans deux communes où une nouvelle réunion fut organisée, Champniers et Saint-Pardoux les choses tournant mal. Voici d'abord Champniers. Le 17, en réunion extraordinaire à 9h du soir, le district reçoit le maire de Champniers. Les jeunes de sa commune qui devaient se réunir le lendemain matin, 18, étaient présents à St Matthieu où les troubles ont été tels qu'il a fallu faire venir la gendarmerie : face à *«une insurrection armée.»* elle a été maltraitée et les jeunes de Champniers ont décidé d'en faire autant le lendemain. Réponse : On y enverrait les deux brigades le lendemain détournées de St Pardoux où se rendraient à la place 30 gardes nationaux sous le commandement de 2 commissaires.

Le compte-rendu de ceux-ci, le lendemain, est éloquent.¹⁰ En arrivant ils avaient laissé les gardes nationaux hors du bourg pour ne pas tendre la situation. C'était une façon de préserver l'ordre ! Mais tout se passa mal. D'abord ils ont été informés qu'à St Front la réunion n'a pu avoir lieu, perturbée par ceux de St Pardoux. Quant on voulut mettre en place l'organisation de la désignation, chaque proposition des commissaires est successivement rejetée les trublions étant le fils du maire et le secrétaire Pucelle. Bientôt les commissaires sont cernés *« autour de nous une haie d'hommes égarés au point qu'il n'était plus possible d'élever la voix « Leurs cris, leur hurlement tenaient de la fureur, insensiblement après de violentes agitations de leur bâton, ces hommes les yeux étincelants et les lèvres écumantes...S'approchèrent de nous au point que ns n'étions plus séparés par une table »*. Bientôt on les interpelle sur la présence de gardes nationaux : les commissaires sont bien obligés de l'admettre tout en promettant qu'ils ne veulent faire aucun mal. La table qui protégeait les commissaires est brisée et un des insurgés enfonce son bâtons sur le ventre de Vieillemard .Et l'on s'écrie que l'on ne veut pas que ceux de Nontron viennent faire la loi.. *« Isolé de tout, abandonnés par les Officier municipaux, »* les Commissaires parviennent à se dégager, tandis que l'on entend le tocsin. Ils rejoignent à travers champs la garde nationale qu'ils dissuadent de toute intervention *« leur faisant sentir à quel degré les esprits étaient échauffés et combien cette frénésie s'est communiquée à leurs adhérents des communes voisines que le tocsin allait rassembler et que la prudence nous commandait de nous retirer »*. Les rejoignent bientôt le maire, qui l « commande »aux administrateurs de partir *« étant responsable de tous les événements et malheurs qui pourraient être la suite de cette émeute ou sédition populaire*. Un peu plus loin, les commissaires reçoivent assurance du maire que l'ordre était rétabli.Il faut noter que si l'on n'entend pas, cette fois, de mots d'ordre contre-révolutionnaires, tout cela se déroule dans un contexte de conflits religieux, la municipalité étant accusée de soutenir le curé réfractaire et de se livrer à des manigances *« aristocratiques »*

Note:la municipalité fut destituée le mois suivant et par des éléments très allusifs on perçoit une poursuite des troubles./A suivre...dans la mesure des

sources. Quant à Pucelle et au fils du maire ils s'enfuient et seront bientôt condamnés pour émigration

II-LE TEMPS DE LA TERREUR : L'AN II (ETE 93-ETE 94

Les troubles que nous venons de souligner ne sont pas anecdotiques. Ils montrent un état d'esprit des campagnes qui sont loin d'être totalement acquises à la Révolution. Or, à l'été 1793, alors que les Montagnards sont maîtres de la Dordogne comme le montrent les situations de Sarlat, Bergerac, Montignac et surtout Périgueux, s'installa la dictature du Comité de Salut Public et la mise à l'ordre du jour de la Terreur en septembre..

A-L'environnement politique national et départemental.

1-La période de la Terreur, la plus sombre de la Révolution paraît d'abord définie par le nombre d'exécution surtout à Paris de 35 à 40 000 avec une accélération sensible dans les trois derniers mois. Cette situation a évidemment suscité des explications.

a)La théorie classique(Lefevre,Soboul...) invoque les circonstances : dans le péril extrême que constituent guerre extérieure et intérieure, on ne peut supporter aucun ennemi de l'intérieur selon l'adage «pas de liberté pour les ennemis de la liberté». Problème: la Terreur s'aggrave alors que la situation est rétablie.

b)D'où la position des adversaires de cette thèse(F Furet, P Guéniffey) pour qui la Terreur est contenue dans le principe même de la Révolution où l'on refuse et tente de faire disparaître de la scène politique tous ceux qui sont des adversaires, voire prônent, comme les Feuillants puis les girondins, la modération.

c)Une thèse intermédiaire(T TACKETT) justifierait la terreur par le sentiment d'angoisse permanent dont souffrent les révolutionnaires, angoisse suscitée par la peur de la fragilité des changements si considérables qu'a entraînés la Révolution et la menace du retour à l'Ancien Régime dont les partisans visibles ou cachés sont tous ceux qui ne

soutiennent pas explicitement la Révolution et ne sont pas de « bons sans-culottes » terme qui devient emblématique en 1793. En somme la Terreur des terrorisés !

La Terreur qui se situe dans ce qu'aux termes du nouveau calendrier, on appelle l'An II, est un gouvernement dictatorial dominé par les deux comités, CSP et CSG constitués chacun d'une douzaine d'hommes mandatés par la Convention pour assurer l'exécutif. Plus de séparation des pouvoirs : le législatif est soumis et le judiciaire entièrement aux ordres du CSP : le Tribunal révolutionnaire ne rend que des jugements politiques, l'acquittement ou la mort. Et le comité de salut public envoie en province des représentants en mission nantis de tous les pouvoirs et rendant compte au CSP de leurs actes.

2) La Dordogne, nous l'avons dit est dominée par les Montagnards. Les deux représentants en mission sont Roux-Fazillac, un ancien militaire et l'ex doctrinaire Lakanal. Ce dernier est en Dordogne, établi à Bergerac, durant la quasi-totalité de l'An II (novembre à juillet 1793) tandis que le premier, arrivé en septembre repart en janvier 1794. Il siège à Périgueux et compte donc beaucoup plus pour Nontron. L'un et l'autre agissent avec des arrêtés mais aussi le truchement des Comités de surveillance et des sociétés populaires dont les premiers sont issus et qu'ils « épurent » à la moindre incartade. Le comité de surveillance ou révolutionnaire de Périgueux est d'abord le levier de Roux-Fazillac. A noter que nous sommes bien informés sur son action à travers les lettres qu'il envoie au CSP. A noter aussi que le nombre limité des exécutions : à Périgueux où la guillotine est installée place de la Clautre ne coupe qu'une vingtaine de têtes auxquelles il faut ajouter celles des périgourdens condamnés par le Tribunal révolutionnaire de Paris (une dizaine) et de Bordeaux.

B-LA Terreur en Nontronnais (été 1793-été 1794).

Nous disposons, hors les délibérations municipales de Nontron de deux registres pour suivre cette période. Celui ou plutôt ceux du district et celui du comité révolutionnaire pour la période nivôse à Thermidor. Or ces deux documents donnent des éclairages très différents sur la Terreur en Nontronnais

=1-l'instrument de la Terreur en Nontronnais est donc le comité révolutionnaire.¹¹ Composé de 8 membres, Il réunit, selon l'expression, de « vrais sans culottes ». L'homme fort de cette période est Boyer, élu président à l'unanimité lors de la réorganisation ou épuration du 3 nivôse sous l'impulsion de Roux-Fazillac ; il a occupé à Nontron et Périgueux de nombreuses fonctions administratives. Notons également l'importance de Masfrand et la curieuse histoire du mariage avec la fille du conventionnel Allafort auquel il se soustrait. Motif :le père de la fiancée étant membre de la Convention risquait d'être exécuté et donc ses biens confisqués ! . Les délibérations se concentrent autour d'un nombre limité de thèmes récurrents

a) **La recherche des « suspects »** est la première fonction du comité. D'où une espèce de harcèlement, notamment des municipalités, étant entendu qu'il s'agit non seulement de coupables mais aussi de tous ceux, surtout parmi les nobles non émigrés et les prêtres, qui n'ont pas assez clairement manifesté leur adhésion à la Révolution. Le comité gère aussi les taxes sur les « riches égoïstes » et doit soutenir soit les pauvres, soit les familles de soldats nécessiteux l'ambition sociale du régime étant clair sous ses deux aspects constitutifs de l'égalité

b) Mais le thème qui tient le plus de place est **la question religieuse**. Celle-ci tient une place centrale dans l'action de Roux-Fazillac. Plus d'une vingtaine de mentions. L'ouverture du document se situe en aval d'un événement central : la déchristianisation dont l'élément central est ce qu'on a qualifié de « déprêtrisation » qui pousse à la démission ou à l'abjuration les prêtres assermentés. Les prêtres insermentés sont désormais soit réfugiés à l'étranger et pour l'essentiel en Espagne depuis les lendemains du 10 Août, soit pour les plus âgés en prison à la maison ND de Périgueux tandis que ceux qui sont dans la clandestinité risquent la déportation ou la mort. . Soulignons qu'après s'être « déprêtrisés » les prêtre étaient invités à se marier ce que ne firent qu'un petit nombre.

En Nontronnais, il existe un registre particulier¹² des prêtres qui ont démissionné ou abjuré. Leur chiffre est impressionnant puisqu'on en relève pas moins de 54 soit un chiffre équivalent aux jureurs (16 vicaires et 34 curés) .Il est vrai que parmi les abjurations il faut compter celles des ex-

11 A D D 7 L 38

12 A D D 7 L

religieux. Mais le chiffre est tout de même considérable. Ces abjurations sont tantôt une simple soumission, tantôt l'occasion d'une violente critique contre le « fanatisme » qu'elle incarne¹³. D'où la méfiance vis à vis de certains d'entre eux après le Concordat.

A l'abjuration des prêtres il faut ajouter d'autres signes : ainsi la transformation des églises qui, comme ND de Nontron, sont transformées en temples de la raison puis en siège du culte de l'Être suprême. Le calendrier transformé, la semaine devient décade. Mais surtout dans les campagnes, on tarde à s'y convertir entre ceux qui chôment indument le dimanche et les jours de fête et ceux qui travaillent le décadi. Enfin il faut noter le changement de nom des communes, soit une dizaine, selon la recension de Villepelet qui ne mentionne pas St-Pardoux. A noter la résistance de Saint Martial de Valette qui dut à la fin céder. Ce n'est pas le seul terrain sur lequel s'exprime son « mauvais esprit » dont on rend responsable le curé pourtant déprêtrisé qui fait souffler « un vent de fanatisme ». Il faudrait ajouter à la laïcisation à marche forcée celle du calendrier et ses 12 mois révolutionnaires répartis en cycles saisonniers.

Il faut noter que la période qui nous intéresse est marquée par la décision du 29 frimaire d'accorder la liberté religieuse mais ceci sans manifestation extérieure. Dès lors se multiplient les troubles liés à l'interprétation de la loi qui considère tout rassemblement religieux comme « fanatique » et le comité s'en prend aux paroisses qui en ont une lecture erronée et tolèrent des cérémonies dont on se demande qui les organise à moins que ce ne soient les démissionnaires eux-mêmes. Les prêtres continuent à faire l'objet de violents réquisitoires. Ainsi le 21 pluviôse » *Le comité établit que Duroux curé de Javerlhac et Laveaud, curé de La Rochebeau court paraissent avoir joué dans leur commune le rôle de fanatique en se sauvant adroitement avec cette hypocrisie sacerdotale qui a toujours des arguments spécieux fruit d'une barbare théologie. Malgré leur démission de prêtre donnée au d ils seront envoyés à px d'après l'invitation du comité révolutionnaire et sur avis du Représentant du Peuple »*. On applique donc la méthode Roux-Fazillac d'obliger les prêtres à venir s'installer au chef-lieu du district pour leur éviter de nuire ! A noter d'ailleurs qu'après pluviôse et le départ de Roux on ne trouve plus beaucoup de mentions. Mais il est possible que la déchristianisation de la Terreur ait été un tournant dans

13 R BOUET, *Le Clergé du Périgord pendant la Révolution française*, 2 tomes, Piégut, Delta-concept

l'histoire religieuse du Nontronnais comme le montre la quasi absence de manifestations après la loi de ventôse an III qui embrasa le sud du département.

b)le 2^othème est la question de la poursuite des suspects. Le cas le plus remarquable est celui de Moreau Saint-Martial. Dès le 11 frimaire, Roux-Fazillac se plaint de ce qu'on l'avait laissé s'échapper¹⁴ ce qui est pour beaucoup dans l'épuration du comité. Après une accalmie les recherches reprirent le 9 nivôse où on lance, à la demande du comité de Périgueux, les gendarmes à ses trousses. Il devait être arrêté mais à la date du 26 ventôse il est prisonnier chez lui. Et de nombreuses tentatives de l'incarcérer se heurtent à son état de santé ! Finalement arrêté en messidor, i fut transféré après le 9 thermidor à Paris . Il est vrai que le dossier suivi par Périgueux était entre les mains de Villefumade. On peut suivre aussi les arrestations des hommes de 1789 comme Mazerat-Delors ou Labrousse Dubofranc. Mais un des dossiers les plus fournis est la traque du curé de Miallet,Lolière, accusé de propos contre-révolutionnaires dans une paroisse ou ce curé, ancien militaire était poursuivi par des détracteurs très actifs. Il finit par être transféré à Paris où le tribunal révolutionnaire le jugea sous l'accusation « *d'intrigant fanatique qui par toutes sortes de manœuvres a tenté l'anéantissement de la liberté* » Accusation aussi vague que radicale.Il fut exécuté en prairial, le 22 juin 1794

2-Les délibérations du district frappent de deux manières qui limitent l'exercice de la terreur¹⁵

a)le dossier le plus conséquent est celui des réquisitions. Il comporte de nombreuse facettes. Celle des réquisitions pour l'armée qui culminent en juin 1794 où Pinet réclame tout le blé restant pour l'armée des Pyrénées :la mesure fut annulée par le Comité de Salut Public. Plus classiques sont les mesures de solidarité. Celles-ci furent organisées de manière telle que chaque commune devait faire un état de ses réserves et de sa population. Le bilan fait devait s'établir une solidarité entre districts : ainsi Nontron devait-il recevoir du blé de Ribérac qui refusa sous prétexte que les Nontronnais étaient mieux lotis ! Il en résulta un rationnement sévère à 1 livre de pain par jour pour les hommes soit la moitié de la consommation habituelle. Mais nombreux furent les refus de solidarité entre communes

¹⁴ Lettres de Roux Fazillac au Comité de Salut Public publiées par Aulard, Analyse dans le site SHAP Révolution
¹⁵ A D D 7L10, 7 L 11

qui tournèrent bientôt à l'affrontement : ainsi la commune de Saint-Crépin (Côtes sur Boulou)où les commissaires venus de Villars chercher le grain qu'on devait leur vendre (23 germinal) « *se sont rassemblés tumultueusement armés de fusils et outils aratoires ont forcé les portes de l'église et sonné le tocsin* ». Les gens de Villars capitulèrent et on décida de faire la morale aux habitants de St Crépin et d'autoriser à enlever les cloches. Autre réquisitions : celle-décidée par les Représentants du peuple aux armées des Pyrénées d'obliger la Dordogne à verser 6000qx de pommes de terre aux districts de leur ressort (Montauban, Casteljaloux, Lectoure, Villeneuve etc....) : Nontron devait fournir près de la moitié preuve de l'avance du <nontronnais dans cette culture :mais là encore c'est en vain que les intéressés vinrent en Nontronnais : on prenait déjà la blé, les pommes de terre étaient nécessaires et l'on ne pouvait s'en dessaisir comme le souligne avec vigueur la municipalité de Miallet !¹⁶

b)mais ce qui frappe pour le district de Nontron, c'est la volonté de modérer la politique de la Terreur. Celui-ci prit en effet longuement la défense de Mazerat-Delors, l'ancien maire, alors qu'il avait été arrêté. Le 23 pluviôse »*Il crut devoir affirmer en son âme et conscience que le citoyen Mazerat a employé le zèle et le dévouement à la chose publique* » ON évoque lors des fêtes « *ses discours qui respiraient le plus pur patriotisme avec la chaleur et l'accent d'un vrai républicain* ». Le district arriva à ses fins en empêchant sa traduction au Tribunal révolutionnaires ce à quoi s'employait Villefumade. De la même façon on tenta de protéger les pères et mères d'émigrés dont le civisme était connu mais dont les fils avaient émigrés. Mais ils ne purent rien contre la volonté de Boyer. A noter aussi que le district dut faire appliquer le 5 floréal la décision de démolition de la tour de Nontron dite « Tour de la grande église » a cette précision près qu'il conseillait la prudence pour éviter les accidents »

c) la modération, de conserve semble-t-il avec la société populaire ,s'exerça a propos de Moreau-Saint-Martial. Le personnage recueillait la sympathie des Nontronnais .Le district procrastina en tentant de retarder au maximum son incarcération en jouant notamment sur sa maladie pour le faire rester à Saint-Martial de Valette. Mais le sommet fut atteint lorsque la société populaire envoya à celle de Périgueux un éloge du personnage. Le 26 ventôse. D'où la violence de la réaction des Périgourains devant le

16 Sur tous ces aspects, voir Annexe 1 :le district de Nontron sous la Terreur, analytique

document qui « *peignait cet illustre soutien du fanatisme et de l'aristocratie comme un bon citoyen* » » *La Société n'a pu contenir son indignation de ce qu'un pareil arrêté avait pu être pris dans une société d'amis de la liberté* »¹⁷ Et on l'invitait à se purger des intrigants. On notera également que le district prit la défense de Lolière sur lequel elle s'était appuyé pour le recensement des grains : elle affirma que le sort qui lui avait été fait l'expression de rancunes personnelles

CONCLUSION

L'étude du district de Nontron sous la République permet d'apporter quelques nuances au tableau de la Terreur en France

1-la résistance des campagnes est un fait permanent malgré les injonctions venues de très haut, résistance sur 3 tableaux : aux livraisons militaires, aux livraisons pour d'autres départements mais aussi entre communes et ceci malgré les menaces multiples. Elle se manifeste dans le refus des bouviers pour le transport Dans tous ces cas le rappel de la nécessaire fraternité et au salut de la patrie n'a pas servi a grand-chose. Egoïsme ou lassitude ?

2-la résistance des autorités montre aussi que le courage pouvait parfois sauver les cibles de la guillotine

3-Enfin tout cela montre que la fameuse centralisation autoritaire imposée par les comités parisiens avait de sérieuses limites.

Il faudrait par ailleurs rappeler le faible attrait de la violence pour les Périgourdins. En témoigne le fait que les nombreux affrontements et notamment les révoltes paysannes de 1790 n'ont fait aucun mort. Ce n'est pas un cas courant.

¹⁷ ADD, Registre de la

Annexe :délibération du Comité de surveillance (ou révolutionnaire) de Nontron, ADD 7L32, pluviose-thermidor AN II-Analytique

Organisation cté et épuration

Séance du 3 nivose réorganisation du comité.Question de la visite de Roux-Fazillac

4 nivôse : Nouveau comité arrêté R faz Grenouillet aîné,Ratineau, peit lafon,laterrière fils,arbonneau,duchassin, brégnat et laborde.Ils peuvent s'en adjoindre 4 .Duchassaing accepte. Boyer à l'unanimité président

10 Nivôse Epurement de la Sté de Nontron

10 nivôse :Masfrand nommé au comité

28 nivôse épurement des sociétés populaires de Villars et Champagnac: il n'y a que de bons sans culottes

29 :Affaire des parents exclus du comité jusqu'au 4°degré

22 pluviose : Création de comités d'observation de canton

Questions religieuses

4 Nivôse : le comité ayant appris que la lettre du 29frimaire relative à la liberté des cultes ayant reçu une fausse interprétation dans les communes de St Saud et de Villars a dressé à ces 2 municipalités une seconde lettre explicative du vrai sens de la 1°

Affaire d'Arlet prêtre

6 nivose

La municipalité de St- Front et le curé de cette commune exposent que la lettre du 29 frimaire avait causé quelque fermentation relativement à la liberté de culte. Le comité a expliqué le décret qui y est relatif

8 nivôse

Le comité instruit que la lettre du 29frimaire; a reçu fausse interprétation ds différentes communes, une seconde lettre explicative adressée a toutes les municipalités

8 nivôse : nouvelle question de la lettre : il n'est permis d'autre jour de repos que le d

25 nivôse : Javerlhac : troubles à l'occasion de la dernière décade

10 nivôse: Le curé de Villars consigné à Nontron Idem pour celui de Javerlhac

27 nivôse: mandat d'amener contre le curé de La Rochebeaucourt, Lavaud.

Le curé de Javerlhac demande à se retirer à Limoges et déclare qu'il n'est pour rien dans les troubles de la décade. On écrira a Roux-Fazillac pour demander qu'il obtienne de se retirer à Limoges sans passer par Javerlhac où il a donné lieu à des troubles en faisant chanter le Te Deum à l'occasion de la prise de Toulon

Il sera proposé à Lavenaud des se retirer de sa commune pour 1 décade pour y régler ses affaires sur le témoignage honorable de plusieurs citoyens qui le regardent comme bon républicain. Il a donné sa démission

Le district se dit autorisé par le Représentant du Peuple à retenir les prêtres dans le chef lieu du district et de les renvoyer dans leurs communes selon les circonstances

29 nivôse : La municipalité de Javerlhac a envoyé au comité PV relatif a un délit a la suite d'un attroupement fanatique ou Lavoy, habitant de cette commune

maltraité. Lettre de Planti de Marthon qui dénonce le curé et celui de Varaigne comme fanatiques

Id : Le comité établit que Duroux curé de Javerlhac et Laveaud, curé de La Rochebeaucourt paraissent avoir joué dans leur commune le rôle de fanatiques en se sauvant adroitement avec cette hypocrisie sacerdotale qui a toujours des arguments spécieux fruit d'une barbare théologie. Malgré leur démission de prêtre donnée au district, ils seront envoyés à Périgueux d'après l'invitation du comité révolutionnaire et sur avis du Représentant du peuple.

21 pluviôse : le cd curé de Ste Croix de Mareuil dénoncé avec sa mère : discours tendant à soulever le peuple contre ses magistrats

21 pluviôse : mise en liberté de Charron (cd curé de Champniers)

22 pluviôse : recherche de pièces contre le Auvray, cd curé d'Abj

20 ventôse question des gens qui travaillent les jours des décades

15 germinal Le comité a remis au lieutenant de gendarmerie divers mandats d'arrêt contre plusieurs individus de différentes communes pour être transférés dans la maison de réclusion lesquels déjà consignés chez eux

Terreur

6 nivôse

8 Nivôse Epurement des juges de paix et officiers municipaux inciviques, modérés ou fédéralistes dénoncés par la société populaire.

Lettre de Duroc et Villefumade à l'occasion de l'arrestation de Foreau, cd maire de Nontron. Demande d'explication

12 nivôse :Ratineau nommé pour la visite des châteaux qui sont dans le cas de la démolition

23 pluviôse Le comité en vertu de l'arrêté du RP Lakanal qui enjoint au comité de parcourir avec soin la liste des citoyens de l'arrondissement du district entachés d'incivisme ou d'égoïsme de peser fortement sur eux par une nouvelle taxe révolutionnaire dont la liste lui sera envoyée.

11 ventôse : Lakanal sur la réparation et la confection des routes dans les 3 jours :les fonctionnaires publics mobilisés

Moreau-Saint Martial/LOlière Mazerat

9 nivôse : le comité révolutionnaire de Périgueux demande l'envoi du signalement de Moreau. Par ailleurs une nouvelle recherche dudit. Les gardes nationaux requis pour sa recherche 29 nivôse : La femme Sargosse-Moreau mise dans le tableau des reclus sera libérée :elle n'est ni noble, ni femme, ni mère d'émigré .Mais en résidence surveillée au vu de sa grossesse et sur le fait du mandat d'arrêt délivré par Roux-Fazillac

10 nivôse : mandat contre la Veuve Mazerat

;

Foreau a tenu des propos menaçants à la maison de réclusion

30 nivôse Lambelle métayer de Masfrand :propos séditionnels qui peuvent faire craindre quelque insurrection. Arrêté

25 thermidor :

Vu l'arrêté du Comité de Sûreté Générale , les ordres annexés et exhibés sur le bureau par le même Villefumade commissaire nommé par la translation de

Moreau détenu dans la maison d'arrêt de ce district, à la Conciergerie le comité ordonne qu'il sera donné réquisition à la gendarmerie pour le transférer à Paris

17 pluviôse :PV de la translation de Dubosfranc ainé dans la maison de réclusion

La municipalité de Nontron a levé les scellés sur les papiers de Mazerat-Delors et Labrousse Du Bosfranc détenus. Rien de suspect n'a été trouvé

25 thermidor : Mazerat-Delors mise sur le bureau par le citoyen Garance Villefumade en marge de laquelle est un renvoi au Comité de Sureté générale pour prendre sur les lieux les renseignements des patriotes purs et énergiques, le comité a donné connaissance audit Villefumade des délibérations qu'il a prises ultérieurement relativement audit Mazerat-Delors et a déclaré ne connaître contre lui d'autres motifs que ceux énoncés et qu,e nonobstant le comité, il estime qu'il y a lieu de lui accorder sa mise en liberté

LOLIERE

2 pluviôse : le curé de Mialet a un pouvoir dangereux dans sa commune. Mandé il s'est présenté et remis pv d'abdication. Il lui est enjoint de ne pas faire résidence dans sa commune. LE 4 pluviôse, il présente au comité une pétition sur taxe révolutionnaire. Le 15 pluviôse, il remet un acte public portant excuse faite par Barby habitant de cette commune et passée en 1780 par Profit fils notaire. Il a aussi déposé une déclaration faite devant le juge de paix de St Pardoux par Chantecorps du 9 juillet 1793. 17 pluviôse : se présente Barby avec lettre du citoyen Profit et quelques pièces à l'appui de la dénonciation contre Lolière .7 ventôse 3 témoins indiqués par Profit dénonciateur de Lolière sont entendus. Le 7 ventôse, nouveaux témoins cités par le même. 8ventôse Lettre de la municipalité de Mialet qui laisse entrevoir l'espoir de désabuser ceux de la commune qui auraient été égarés par les malintentionnés et de rétablir le calme qui aurait pu y avoir été troublé. Dans cette même lettre elle donne au comité l'assurance de l'instruire promptement

sur ce qui pourrait se passer de contraire à la sécurité publique 12 :Nouveaux témoins contre Lolière. 16 ventôse : Profit fait passer au comité copie d'une lettre écrite par Lolière sur son traitement et d'une autre écrite par la municipalité relative à sa prestation de serment. 18 ventôse le comité après avoir examiné les déclarations des témoins entendus a décerné un mandat d'arrêt contre Lolière pour être interrogé sur les inculpations que porte la dénonciation.19 ventôse il s'est présenté et été interrogé. Le comité s'est assuré de sa personne en attendant qu'il ait délibéré. 20 ventôse, interrogatoire 21 ventôse :on refuse sa demande de connaître le nom des témoins du dénonciateur pour les récuser et faire contre épreuve au nom de la loi du 12 août. 22 ventôse le comité a donné mandat d'arrêt contre Lolière attendu que loin d'avoir satisfait aux dispositions de la loi du 29 sept 1791 ledit Lolière a été prévenu de délits désignés dans cette dernière loi attentatoires à la sûreté de l'Etat. 23 : un gendarme envoyé à Mialet pour inviter la municipalité à poser les scellés sur ses biens.